

Appel à communications

Vigilance, alerte et sauvegarde : prévoir son plan spécifique inondation



Ces dernières années, les inondations majeures, telles que les crues de Seine de 2016 ou 2018, les crues du Gard et du Var de 2014, celles des Alpes-Maritimes en 2015 et bien d'autres **ont démontré l'importance**, pour les collectivités territoriales, **de disposer d'une organisation et d'une préparation adaptée à la prise en charge des situations exceptionnelles liées au**

risque inondation. L'Institut des Risques Majeurs (IRMa) lance un appel à communication sur les thématiques du **volet spécifique inondation des plans communaux de sauvegarde et autres dispositifs locaux de gestion des situations de crise liées aux inondations**, dans le cadre d'une journée technique nationale qui se tiendra le 4 décembre 2018 à Valence.

L'objectif de cette journée est de donner la parole à des communes, syndicats, intercommunalités ainsi qu'aux services de secours et de l'Administration qui ont mis l'accent sur la prise en compte du risque spécifique inondation dans leur dispositif de gestion de crise durant les phases de mise en vigilance, d'alerte, de secours et de sauvegarde ainsi que sur le volet retour à la normale.

Sur la base **des retours d'expérience retenus** pour les communications, il s'agira au cours de cette journée de répondre notamment aux questions suivantes :

- Quels outils et bonnes pratiques développer au niveau local avant, pendant et après la catastrophe (au niveau organisationnel, humain et technique) ?
- Comment optimiser la coopération et la coordination locale face aux inondations dans un contexte de décentralisation et de réorganisation des collectivités territoriales ?
- Face à la crise, comment saisir et préparer les acteurs locaux à utiliser les nouvelles technologies de l'information et les Médias Sociaux en Gestion d'Urgence (MSGU) ?
- Que peut-on attendre des instances locales et nationales pour améliorer les cadres et dispositifs existants ?

Les journées techniques de l'IRMa ont pour objectif de favoriser la mise en réseau et le partage d'expérience. Depuis deux ans, les journées techniques réunissent plus de 100 personnes en présentiel par événement. Ces journées sont organisées sur le territoire d'action de l'IRMa (Grenoble) mais également sur d'autres territoires (Toulon, Valence). Vous pouvez visionner les interventions filmées de ces journées techniques sur le site internet à l'adresse : <http://www.irma-grenoble.com/02institut/formations-irma.php?id=4>

Votre contact IRMa : Benoît Sapet, 04 76 47 46 42

benoit.sapet@irma-grenoble.com

Nous invitons donc les entités qui le souhaitent, à répondre à cet appel à communications avant le 14 septembre 2018 en envoyant un résumé de votre intervention à l'IRMa à l'adresse suivante : irma@irma-grenoble.com (copie benoit.sapet@irma-grenoble.com) et en intitulant votre mail : **[2018_Appe l à communications_3_inondations]**. Les communicants retenus nous fourniront un support de présentation pour la journée du 4 décembre 2018 selon un modèle fourni au préalable. Ce résumé devra respecter le modèle ci-dessous.

Résumé 	
Le résumé doit être concis et présenter l'angle d'attaque du sujet, les outils mis en place et les retours d'expériences associés. Une demi page attendue (environ 1 500 mots).	
MODELE A UTILISER	
<i>Nom / Coordonnées mail / Tél de l'orateur</i>	
<i>Entité de rattachement (nom de l'intercommunalité, autre organisme)</i>	
Titre du sujet	
<i>Mots clefs :</i>	
<i>Résumé :</i>	

Calendrier 	
- 17 mai 2018 : Appel à communications	
- 14 septembre 2018 : Date limite d'envoi des résumés	
- 28 septembre 2018 : Date de sélection des résumés et notification aux orateurs	
- 20 novembre 2018 : Date limite de réception des supports de présentation	
- 4 décembre 2018 : Intervention à la journée technique IRMa	

L'Institut des Risques Majeurs (IRMa), créé il y a 30 ans, est une association indépendante à but non lucratif (loi 1901) basée à Grenoble, qui a pour mission de développer tout particulièrement en Auvergne Rhône-Alpes mais aussi au niveau national des actions :

- d'assistance technique aux territoires afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets innovants à dominante sociale favorisant l'intégration des risques naturels et technologiques dans les politiques locales de prévention ;
- de soutien aux activités de recherche appliquée dans les domaines de la prévention, de la gestion intégrée et du management des risques naturels et technologiques ;
- de transfert, de promotion et de diffusion des outils techniques et managériaux développés auprès des acteurs du territoire ;
- de responsabilisation du grand public, des entreprises, des responsables et décideurs des autorités locales dans les domaines de la prévention des risques majeurs d'origine naturelle ou technologique.

